



APPEL D'OFFRES N° P33/2020 POUR LA SÉLECTION D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU CAFÉ ET DU CACAO DESTINÉS À L'ENTRÉE DES USINES DE CONDITIONNEMENT ET DE TRANSFORMATION

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao (Le Conseil du Café-Cacao).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'opérateurs économiques pour le contrôle de la qualité du café et du cacao destinés à l'entrée des usines de conditionnement et de transformation.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont constituées en un (01) lot unique.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le Fonds d'Investissement Agricole (FIA).

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Économie et des Finances, d'un montant de 10 000 000 FCFA.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Le Conseil du Café-Cacao
ABIDJAN-Plateau, Immeuble CAISTAB
19^e étage porte 17
Tél. : 20 25 56 42 / 20 20 27 50
Service Achats et Passation des Marchés
Voir Monsieur DIOMANDE Yacouba
Email : eloi.kone@conseilcafecacao.ci/
diomande.yacouba@conseilcafecacao.ci

contre versement d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA sur le compte N° CI162 01000 002310045501 92 logé à la BGFI BANK.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le **10 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes**, à l'adresse ci-dessus indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **10 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes** dans la salle de réunion du Conseil du Café-Cacao, sis à l'immeuble CAISTAB, 19^{ème} étage.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un **délai de 90 jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROIT D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5 % du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics.